



## Succession voiture suite à un deces

Par **Adagio**, le **30/08/2018** à **17:05**

Bonjour à tous,rnj'espère être sur le bon forum !rnvoici notre problème:rnNous sommes deux frères.Notre père est décédé le 11/04/18.Non marié,non pacsé,Le 18/06/2015,il achète en **commun** avec son amie (mme R.) ,un véhicule d'une valeur de 13769€. Carte grise au deux noms,facture d'achat et assurance voiture au nom de notre père.Lors du retrait du véhicule,son amie règle par chèque la somme de 10578€ .Aujourd'hui elle nous demande de rembourser 11578€ !?( soit 1000€ de plus !?).Le notaire (...qui est celui de Mme R.) nous oblige a rembourser cette "créance" et autorise Mme R. a utiliser le véhicule... alors qu'ils nous appartient !? Il confirme que la voiture fait partie de la succession,qu'il n'y a pas de reconnaissance de dette signé de notre père et pas de testament en faveur de Mme R..Notre question:Sommes nous obligés de rembourser l'amie de notre père ? rnMerci de votre réponse